

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 11 octobre 2019

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 03/10/2019

Présents : 18

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille dix-neuf et le onze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 3

Votants: 21

Pour: 21

Présents : Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Josian CABROL, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Philippe VIDAL, René CAUQUIL, Alain MOULY, Guy ROUCAYROL

Contre: 0

Représentés: Jean-Luc FALIP par Kléber MESQUIDA, Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS, Pierre POLARD par Bernard BOSC

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL

Absents:

Objet: Pays d'Art et d'Histoire - Animation et action culturelle 2020

Créé en 1985, le label « Ville ou Pays d'Art et d'Histoire » qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur environnement par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de valorisation des patrimoines et du cadre de vie.

Le 28 octobre 2016, le syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a signé pour dix ans une convention avec le ministère de la Culture. La labellisation en Pays d'Art et d'Histoire offre un cadre d'intervention qui permet de donner une résonance à notre action patrimoniale et de pérenniser une politique qualitative en matière d'aménagement et de développement du territoire.

Avec le recrutement de l'animatrice de l'architecture et du patrimoine en mai 2017, le service patrimoine du Pays d'Art et d'Histoire du Haut Languedoc et Vignobles, rattaché au Pôle Développement économique, élabore un programme d'actions de valorisation de l'architecture et du patrimoine: participation aux dispositifs coordonnés par le Ministère de la Culture et de la Communication et les Directions de l'Architecture et du Patrimoine, organisation de cycles de conférences, visites guidées et en itinérance, ateliers, sorties familiales, coordination d'actions inscrites dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle...

C'est dans ce cadre que le Pays sollicite un accompagnement financier de la DRAC à hauteur de 5 000 € au titre de l'animation culturelle du Pays d'Art et d'Histoire et de 5 000 € sur l'action culturelle et territoriale.

En conclusion, le Président propose à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré le Comité Syndical autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 11 octobre 2019

Le Président,

Jean ARCAS

